

FNARS
13, rue Raoul Servant
69007 Lyon

URHAJ
URCLLAJ
245, rue Duguesclin
69003 Lyon

Fondation Abbé Pierre
283, rue de Créqui
69007 Lyon

Monsieur le Président
Conseil Départemental de l'Isère
7, rue Fatin Latour
38000 Grenoble

Monsieur le Président,

Nous assistons depuis plusieurs mois à un désengagement du Conseil Départemental pour le financement de ses actions sociales. Nous nous interrogeons tant sur la forme que sur le fond de cette baisse des allocations pour les publics en situation de précarité.

Ainsi, pour les dispositifs concernant les jeunes, il a été annoncé :

- Un arrêt des mesures « d'Allocation Jeunes Adultes (AJA) – hors hébergement » qui permettraient un soutien à l'insertion et à l'accès au logement des jeunes en difficultés.
- Une limitation des mesures AJA aux jeunes de 18 à 21 ans sortant de l'ASE et en particulier des Maisons Educatives à caractère Sociale (MECS), laissant ainsi de côté de nombreux jeunes avec des besoins d'accompagnement.
- Une diminution de 50% de l'aide du Conseil Départemental aux Foyers de Jeunes Travailleurs.
- L'exclusion des jeunes de 21 à 25 ans du Fond d'Aide aux Jeunes (FAJ) et Fond d'Aide aux jeunes d'Urgence (FAJU) En début d'année, nous apprenons, la baisse de 50% des subventions du Conseil Départemental aux Missions Locales et une diminution importante des aides à la prévention spécialisée qui entraîne la perte de 7 postes de travail, en particulier sur l'équipe du centre-ville de Grenoble.

Cette réduction des moyens a une incidence directe sur les publics concernés et les organismes qui travaillent avec eux , surcroit de sollicitations pour les accueils de jour déjà saturés à Grenoble, augmentation du phénomène de non recours pour des jeunes déjà en difficultés d'insertion et exclus des dispositifs.

Les orientations du Conseil Départemental concernent aussi les aides apportées aux familles pour leur besoins élémentaires (alimentation, hygiène,...). Ainsi, il serait prévu la limitation des allocations mensuelles d'urgence à quatre aides dans l'année plafonnées à 524€ par an et un arrêt des aides mensuelles d'urgence pour les familles en « droits minorés » avec

leur renvoi vers le secteur caritatif. La protection de l'enfance devient ainsi soumise à la situation administrative des parents et les contraintes budgétaires priment sur les besoins, mêmes élémentaires des familles

Enfin, des services spécialisés ou des actions dédiées à l'hébergement ou l'accompagnement des plus précaires sont eux aussi touchés, pour exemples, le service l'Appart, luttant contre la traite des êtres humains, voit l'arrêt du financement de sa « table ouverte » et le dispositif « Atoll » alternatif aux nuitées hôtelières dont la subvention est diminuée de moitié.

La diminution des aides nous interroge quant à l'action du département auprès des plus démunis. Elle nous surprend aussi par la forme utilisée : pas de négociations avec les autres financeurs potentiels pour discuter de la complémentarité des compétences, peu de concertations préalables avec les associations, informations très tardives et par courrier pour des arrêts ou des baisses importantes d'activité. Les associations semblent ainsi perçues comme de simples prestataires et non comme partenaires de votre collectivité.

Nous savons les contraintes financières et difficultés auxquelles doivent faire face les collectivités locales. Mais ces choix budgétaires et politiques ne peuvent pas se faire au détriment des plus précaires et ne doivent pas induire un surcoût beaucoup plus important sur le long terme. Les résultats parlent d'eux-mêmes :

- De nombreuses études ont montré qu'une prise en charge adaptée des sans-domiciles fixes a un impact 6 à 12 fois moins important pour les finances publiques que l'absence de prise en charge
- Sans aucune ressource, les jeunes autrefois pris en charge par l'AJA se retrouveront donc à la rue, alors que 70% des 440 jeunes passés par ce dispositif depuis 5 ans ont acquis une stabilité financière, d'emploi et/ou de logement

Dans l'attente de votre réponse ou d'une proposition de rencontre, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées

Francis SILVENTE
Président de la FNARS



Kheira BOUKRALFA
Présidente de l'URCLLAJ



Dominique DUPRE
Président de l'URHAJ



Véronique GILET
Directrice régionale de FONDATION ABBE PIERRE

